YERRES

Garage
N° tél. : 01 69 49 79 72
N/Réf. : OC/TT/IC

DECISION N°2022/297

OBJET : Désaffectation, déclassement et cession du véhicule Twingo immatriculé 471 ERC 91 de marque RENAULT à la compagnie d'assurance GMF

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que suite à l'accident survenu le 18 octobre 2022, entre le véhicule communal immatriculé 471 ERC 91 et un véhicule d'un particulier, l'expert missionné par l'assureur GMF a déposé son rapport et a conclu que le véhicule était techniquement réparable et économiquement irréparable,

CONSIDRANT que la Commune a décidé de céder le véhicule à l'assureur GMF contre une indemnisation de 1 200 euros TTC,

CONSIDERANT qu'il convient, à cet effet, de désaffecter et déclasser le véhicule Twingo, immatriculé 471 ERC 91, de marque Renault appartenant à la Ville de Yerres,

D E C I D E

DE désaffecter et déclasser le véhicule Twingo, immatriculé 471 ERC 91 de la marque Renault à la compagnie d'assurance GMF LA SAUVEGARDE 148 rue Anatole France 92597 Levallois Perret cedex pour un montant de 1200 euros TTC,

DE CEDER le véhicule communal immatriculé 471ERC 91à l'assureur GMF sis 65 ES, avenue Kennedy 59000 Lille contre une indemnisation de 1 200 euros TTC,

DE radier ce véhicule auprès de la GMF compagnie d'assurance de la Ville,

DIT que la recette sera inscrite au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 18 novembre 2022

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Reçu en préfecture
le 23/11/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20221123-lmc17266H1-AR